



La CMI stationnement



Qu'est-ce que la CMI ?

On parle de CMI pour parler des **cartes mobilité inclusion**.

Les CMI sont des cartes.



Les CMI donnent des avantages aux personnes handicapées et aux personnes âgées pour faciliter leurs déplacements.

Un avantage vous rend la vie plus simple.

Pour en savoir plus sur les CMI, lisez la fiche
Tout savoir sur la CMI.



Il y a 3 CMI différentes :

■ la CMI priorité.

Pour en savoir plus, lisez la fiche La CMI priorité.

■ la CMI invalidité.

Pour en savoir plus, lisez la fiche La CMI invalidité.

■ la CMI stationnement.

La CMI stationnement remplace l'ancienne carte de stationnement.



La CMI stationnement est gratuite.



À quoi sert la CMI stationnement ?

La CMI stationnement est une carte.

La CMI stationnement vous donne des avantages quand vous vous déplacez en voiture.



Un avantage vous rend la vie plus simple.

La CMI stationnement vous donne le droit d'utiliser toutes les places de parking même celles qui ne sont pas réservées aux personnes handicapées.



Avec la CMI stationnement vous pouvez vous garer gratuitement sur toutes les places de parking en accès libre.

Les places de parking réservées aux personnes handicapées sont bien placées.

Par exemple, les places sont tout près de l'entrée du centre commercial.

C'est utile si vous avez beaucoup de mal à vous déplacer à pied.

Vous pouvez utiliser la CMI stationnement si vous êtes le conducteur de la voiture ou le passager.

Qui peut avoir la CMI stationnement ?

Vous pouvez avoir la CMI stationnement si vous avez beaucoup de mal à vous déplacer à pied.

Vous pouvez aussi l'avoir si vous avez toujours besoin d'être accompagné par quelqu'un quand vous vous déplacez.



Certaines personnes âgées ont la CMI stationnement automatiquement.

Ce sont les personnes en GIR 1 et 2 qui ont l'APA.



L'APA est l'allocation personnalisée d'autonomie.

C'est une aide pour les personnes âgées de plus de 60 ans quand elles ont des difficultés dans la vie à cause de l'âge.



Par exemple, certaines personnes âgées n'arrivent plus à se lever et à s'habiller toutes seules.



Ces personnes peuvent être aidées grâce à l'APA.

Avant de dire si vous avez droit à l'APA
un professionnel du département vient regarder vos difficultés
chez vous.

Après cette visite le professionnel dit quel est votre GIR.



Le GIR mesure les difficultés des personnes âgées
dans la vie de tous les jours.

Si vous êtes en GIR 1 ou 2
vous êtes en très grande difficulté.

Par exemple, vous êtes obligé de rester allongé
tout le temps dans votre lit.

Si vous êtes en GIR 3 ou 4 vous êtes en difficulté
pour certaines choses seulement.

Par exemple, vous n'arrivez plus à vous lever
et à vous habiller tout seul le matin.



Si vous êtes en GIR 5 ou 6
vous n'avez pas assez de difficultés pour avoir l'APA.

Vous avez automatiquement la CMI stationnement
pour toujours
si vous la demandez.



Pour combien de temps la CMI stationnement est-elle donnée ?

La CMI stationnement est donnée pour une durée de 1 an à 20 ans.

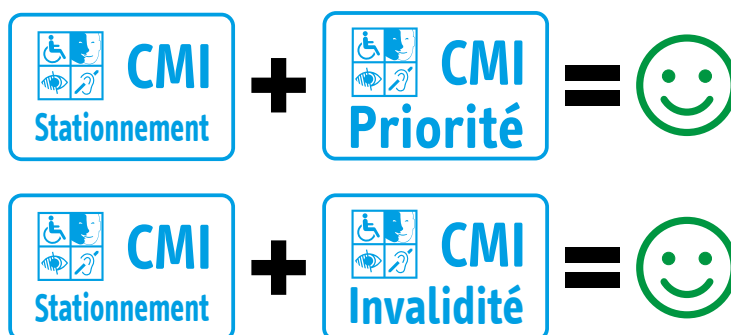
Elle peut aussi vous être donnée pour toujours.

Pouvez-vous avoir d'autres CMI en même temps que la CMI stationnement ?

Si vous avez une CMI stationnement vous pouvez aussi avoir une CMI priorité ou une CMI invalidité mais ce n'est pas automatique.

Pour avoir une CMI priorité ou une CMI invalidité il faut faire la demande.

Après l'étude de votre demande de CMI vous savez si vous avez le droit d'avoir la CMI invalidité ou la CMI priorité.



Vous pouvez demander un deuxième exemplaire de votre CMI stationnement

Vous pouvez demander un deuxième exemplaire de votre CMI stationnement sur le site internet www.carte-mobilite-inclusion.fr.

Par exemple un enfant handicapé a une CMI stationnement.

Ses parents sont séparés.

L'enfant peut avoir deux cartes.

La première carte est utilisée par son père quand l'enfant est avec lui dans la voiture.

La deuxième carte est utilisée par sa mère quand l'enfant est avec elle dans la voiture.

Il faut payer 9 euros pour avoir un deuxième exemplaire de la carte.

Comment faire la demande de CMI stationnement ?

Vous avez moins de 60 ans

lisez la fiche :

**Vous avez moins de 60 ans :
comment demander une CMI ?**



Vous avez plus de 60 ans

et vous n'êtes pas concerné par l'APA,

lisez la fiche :

**Vous avez plus de 60 ans et vous n'êtes pas
concerné par l'APA : comment demander une CMI ?**



Vous avez plus de 60 ans

et vous demandez l'APA,

lisez la fiche :

**Vous avez plus de 60 ans et vous demandez l'APA :
comment demander une CMI ?**



Vous avez plus de 60 ans

et vous avez déjà l'APA,

lisez la fiche :

**Vous avez plus de 60 ans et vous avez l'APA :
comment demander une CMI ?**



Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Élisabeth Bachelot, Louis Jurine, Laurena Marcaurrelle, Béatrice Picard, Béatrice Santarelli et Arnaud Toupense.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site inclusion-europe.eu